



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le trente et un mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – DERVOUÏ Dominique - BORDENAVE Stéphanie – DION Michel – ORVOEN Véronique - HEMON Franck – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - BENARD Yolande - LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE
QUIMPER

MAIRIE
DE
TREGUNC

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Elisabeth BOITTIN-BARDOT à Régine SCAER JANNEZ
- Rachel FLOCH ROUDAUT à Olivier BELLEC
- Hervé GENTIN à Yolande BENARD
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 24 mai 2013

Madame Valérie VOISIN est nommée secrétaire de séance.

ACQUISITION D'UN TERRAIN A LANENOS

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur DERVOUÏ, Adjoint au Maire, expose que la Commune a procédé à la réhabilitation de l'ancienne décharge de Lanénos au courant de l'année 2010. Ce site n'est actuellement accessible qu'en traversant la parcelle cadastrée ZT 153 appartenant aux Consorts LANCIEN / LE BAIL.

Aussi, afin d'accéder à la parcelle communale enclavée, située en contrebas, la Commune a négocié avec les propriétaires l'acquisition d'une emprise de terrain de 33 203 m², conformément au plan joint en annexe à la présente délibération (nouvelle parcelle ZT 211). Cette acquisition permettra d'autre part de maîtriser l'utilisation du terrain sur lequel se situe l'ancienne décharge.

Le prix du m² de terrain s'élève à 0,15 €, conformément à l'estimation des Domaines, soit 4 980,45 € pour la parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition et autorise le Maire à signer les différents documents liés à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 3 juin 2013

LE MAIRE
Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130604-DE1331054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2013
Publication : 05/06/2013